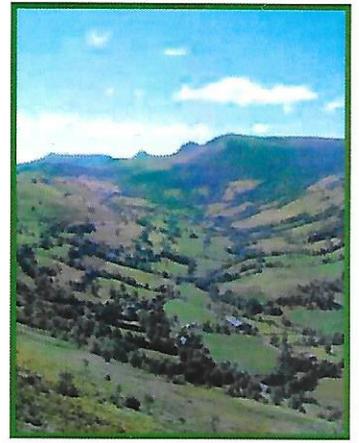


La Vallée du Mars

au fil du temps.....

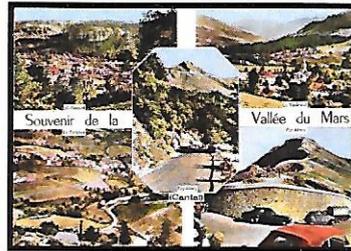


E D I T O R I A L

N° 2

Janvier 2008

Prix : 2 euros



*La mémoire
est en péril*

Sommaire :

La fiscalité de nos ancêtres	p 2-3
L'enseignement à St Vincent Histoire de l'école	p 4-5
Légendes, mythes et croyances Les loups dans la vallée du Mars	p 6-7
L'architecture rurale, la lauze	p 8
Les anciens métiers Le sabotier	p 9
L'église du Falgoux	p 10
Une visite épiscopale en 1652	p 11
Le monument aux morts de de Saint-Vincent	p 12-13
Le château de Chanterelle la chapelle, le reliquaire	p 14-15
Comment participer à notre étude ? Nos objectifs	p 16

Voici déjà le N° 2 et que de chemin parcouru !!

Des rencontres, des témoignages, des documents découverts qui auraient pu être oubliés au fond d'un tiroir ou dans un dossier soigneusement classé aux archives.

Et toujours beaucoup de plaisir à remonter le temps.

Je voudrais remercier particulièrement les premiers participants à ce bulletin : Mme REYMOND (Le Falgoux) pour ses connaissances historiques, Mme Henriette FAUX (Le Falgoux), qui m'a transmis ses souvenirs écrits (de quoi alimenter le bulletin pendant des années), Mr Jack ROGER pour ses recherches et articles sur la vie à Saint-Vincent et Mr MOULIER de l'association « Cantal Patrimoine » à St-Flour.

J'attire l'attention des lecteurs sur le fait que certains articles sont issus de la mémoire (orale ou écrite) des gens et que parfois, cette mémoire peut faillir. N'hésitez pas à apporter des précisions complémentaires si besoin.

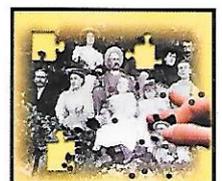
Ce bulletin sera vendu dans les principaux points de vente de la vallée au prix de 2 euros. Pour ceux qui ne peuvent se rendre sur place, nous proposons un abonnement annuel (soit 2 numéros) au prix de 6,50 euros (couvrant les frais d'envois).

Les personnes intéressées peuvent nous contacter (voir page dos de couverture).

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Françoise PICOT
née FAUCHER**

*Parler de nos ancêtres, c'est les faire revivre.
Ne rien dire, c'est les oublier !!*



Pour comprendre la révolte de nos ancêtres pendant la révolution et interpréter les **cahiers de doléances** (que nous analyserons dans un prochain bulletin) établis à la Révolution, il faut connaître la fiscalité de cette époque.

Les paysans croulaient littéralement sous les impôts ce qui leur interdisait toute chance de s'enrichir. Voyons un peu les différentes taxes levées :

Les impôts royaux directs

La taille

C'est l'impôt le plus ancien longtemps perçu sur les serfs. Le Roi fixe le montant qu'il en attend. C'est un impôt de répartition très long à percevoir. Des « assésurs », habitants élus dans chaque paroisse, établissent les rôles de la taille qui est ensuite levée par les collecteurs.

La capitation

Elle a été créée en 1695 lors de difficultés financières, et concerne aussi bien les nobles, le clergé que les roturiers excepté les pauvres payant moins de 40 sous de taille (22 classes étaient distinguées avec tarif dégressif). Elle disparaît à partir de 1701.

Le vingtième

Le dixième a été créé en 1710. Il doit représenter le 1/10 des revenus de tous les sujets du Roi. (En 1750, le vingtième le remplace, uniquement destiné au remboursement des dettes de l'Etat. Il est supprimé en 1786.)

Les impôts royaux indirects

Ils pallient la lenteur de la perception de la taille.

La gabelle

Obligation est faite d'acheter 7kg de sel par an et par habitant à partir de 8 ans.

Elle sert essentiellement à qualifier l'impôt sur le sel organisé au XIVème siècle.

Le Trésor Royal prélève un droit fiscal et contrôle l'exploitation et la vente du sel.

Les agents de la gabelle (les gabeleurs) font des visites à domicile. Il faut pouvoir fournir des billets de gabellement qui apportent la preuve de la quantité de sel achetée au grenier de sel.

Par le clergé

La dîme

Elle est instituée dès la fin du VIIIème siècle. Elle constitue la principale source des revenus de l'Eglise. Elle subvient dans chaque paroisse aux besoins du Clergé, aux frais du culte et aux dépenses de santé, aux réparations des églises ainsi qu'à l'enseignement.

Elle se prélève en nature.

L'enlèvement des moissons ne peut se faire qu'après le passage des « décimateurs » qui prélèvent leur part (sur 10 sacs, on en donne un).

Il y a différentes sortes de dîmes principalement sur les céréales mais également sur les troupeaux.

Par les seigneurs

Les taxes seigneuriales (champart ...) sont très variables. Elles sont prélevées en nature et varient en fonction des régions.

N'oublions pas, **les banalités** : elles contraignent les habitants à utiliser, contre redevances, les fours, les moulins et pressoirs que le seigneur doit entretenir à ses frais.

On trouve parfois des **droits de péage**, redevances en nature ou en argent perçus par le seigneur dans certains lieux de passage (ponts, chemins...) sur des personnes, du bétail ou des denrées.

**Au total les charges
fiscales ponctionnaient de
12 à 40% les revenus
agricoles**



Observations de Louis ESTADIEU, contrôleur du dixième en 1745 à SAINT VINCENT

Cette paroisse produit considérablement de fourrage, soit par les prés qui sont situés dans ce vallon soit par les pacages situés sur le haut des montagnes.

Quant aux *terres labourables*, elles sont ingrates. D'ailleurs il n'y en a pas suffisamment pour produire des blés pour la consommation des habitants qui sont obligés d'en acheter les années communes, au moins pour 4 mois de l'année. La paire de bœufs ne peut labourer que 7 à 8 sétérées à cause de la difficulté du terrain.

Les terres ne produisent que du seigle. La sétérée composée de 400 toises, produit années communes 3 setiers 1/2, semence déduite. Ces mêmes terres produisent aussi du blé noir au double du seigle de sorte que la sétérée de terre est toujours du même produit.

Le journal pré, composé de 900 toises produit 3 chars de foin de 10 quintaux le char qui vaut 6 l. Le foin se vend peu parce que les habitants ont des bestiaux pour consommer leurs fourrages qui est leur seule ressource.

Il n'y a presque pas de *bois*, mais seulement des brossiers qui ne viennent presque jamais en bois taillifs, soit parce que les habitants s'en servent pour le chauffage, soit parce qu'ils y font paître leurs bestiaux quand ils ne peuvent pas les envoyer à la montagne ou aux près.

Tarif pour l'imposition du dixième :

La quartonnée chenevière :	8 s	La sétérée repastil :	3 s
La sétérée terre :	4 s 6 d	la tête d'herbage :	7 s
Le char foin :	12 s		

Observations de J. Louis BRIERE, contrôleur du vingtième en 1781 au FALGOUX

Cette paroisse est située dans les plus hautes montagnes du pays, qui forment à l'extrémité une barrière inaccessible par les rochers et les bois. La neige y séjourne la majeure partie de l'année (très peu de chemins praticables). Il y a très peu de *terres labourables* et elles sont de mauvaise qualité. Elles ne produisent que du seigle mais pas assez pour la nourriture des habitants. Elles sont si escarpées et si difficiles à travailler qu'une paire de bœufs ne peut mettre que 6 à 7 sétérées en semence par an, et bien souvent, les habitants sont obligés de les travailler à la main. Bien souvent, les gelées et les neiges emportent les récoltes.

Les *prés* sont mesurés par journaux de 1000 toises mais on compte souvent par brasse ou char de 10 quintaux. On ne peut transporter le foin que sur la tête.

Les repastils mesurés ainsi que les terres par sétérées de 400 toises servent de *pacages* aux bestiaux pendant la belle saison.

Les contribuables tirent leur chauffage des bois rabougris qui sont dévorés par les chèvres et les chevreuils. Ils possèdent en commun un bois de hêtres et sapins d'environ 1600 sétérées dont ils ne tirent aucun produit à cause de la difficulté du transport.

Tarif pour l'imposition du dixième en 1746

La quartonnée chenevière :	8 s	La sétérée repastil :	4 s
La sétérée terre :	4 s 6 d	la tête d'herbage :	7 s
Le char foin :	12 s		

Commentaires :

La quartonnée et la sétérée sont des mesures agraires de l'époque moderne (fin moyen-âge à la Révolution). Leur valeur varie en fonction des régions et suivant la qualité du sol.

La sétérée était une surface de dimension variable correspondant à l'aire ensemencée avec un sétier de blé. (Tous renseignements complémentaires sur ces mesures agraires dans le Cantal sont les bienvenus....)

Le repastil était un petit pré, un pâturage.

La chenevière était un terrain semé de chènevis où croît le chanvre.

La monnaie de l'époque : l = livre s = sou et d = denier.

Le Franc ne deviendra la monnaie nationale qu'en 1795.

Les petites écoles, destinées aux enfants des classes populaires pour leur enseigner les rudiments de la lecture, du calcul et du catéchisme, dépendaient étroitement du clergé. Les curés qui assuraient la surveillance au quotidien, faisaient parfois la classe eux-mêmes. Pour les filles, qui devaient être séparées des garçons, l'enseignement était souvent assuré par les ménettes, sortes de religieuses sans vœux disséminées dans les villages.

Dans nos campagnes, seuls quelques enfants apprenaient les rudiments surtout pour savoir signer un document... Le plus souvent, ils participaient aux travaux de la ferme, gardaient les bêtes où s'occupaient des frères et sœurs plus jeunes.

L'enseignement à St Vincent

Aussi loin que l'on puisse remonter dans les archives de la commune, le souci de l'éducation des enfants au travers de l'école, est bien présent.

Dans l'établissement du budget, les dépenses scolaires tiennent toujours une place importante, même si les sommes engagées nous semblent aujourd'hui dérisoires.

Ainsi, dans sa réunion du 26 février 1875, le conseil municipal, vota t'il les crédits suivants :

- 5 frs pour images d'encouragement aux enfants
- 5 frs pour une table achetée à Mme DUTOURD pour la salle de classe
- 4 frs pour un Christ, un tableau noir et un banc achetés à Melle MAURY pour la classe des filles.

Il n'y avait pas à proprement parler d'école, mais plusieurs maisons particulières étaient utilisées comme salle de classe. Tout en haut du bourg, la maison MAURY et la maison BARRIER servaient à cet usage, plus tard aussi, la maison que l'on appelait « chez Pantin ».

Nous avons peu de renseignements sur le nombre des élèves fréquentant ces classes. Il devait varier entre l'hiver et l'été. L'enseignement n'étant pas encore gratuit, on ne connaît pas le nombre de ceux qui payaient la redevance annuelle.

Nous avons trouvé la liste des enfants admis *gratuitement* dans les écoles communales de St Vincent en 1879. (28 garçons et 20 filles).

C'est le 6 juillet 1879 que, pour la première fois, l'éventualité de la construction d'une école est évoquée en conseil municipal.

Le coût de ce bâtiment est, bien sûr, très lourd pour la commune, car en même temps, le presbytère, à la charge de la commune, doit être réparé.

Le choix de l'emplacement sera, lui aussi, très discuté. Finalement pour 1000 frs, la commune achètera à Mr SARGES un terrain de 30 ares dans la pâture dite « les Buges ». Il accordera même le droit « d'extraire dans le surplus de sa propriété et sans indemnités, les moellons et pierres de taille nécessaires à la construction, à charge pour la commune d'enlever les déblais ».

Mr Théodore de SCORAILLES, étant maire, le conseil délibère le 10 août 1880 sur le devis des travaux :

- Acquisition de l'emplacement : 1.000 frs
- Frais d'acquisition : 72 frs
- Construction des écoles : 26.828,60 frs
- Mobiliers scolaires : 900 frs

Il est prévu que ces dépenses soient couvertes par une imposition extraordinaire de 10 centimes pendant 30 ans, pour remboursement d'un emprunt de 12.750 frs à la caisse des écoles, une aide de l'Etat de 14.050 frs étant demandée.

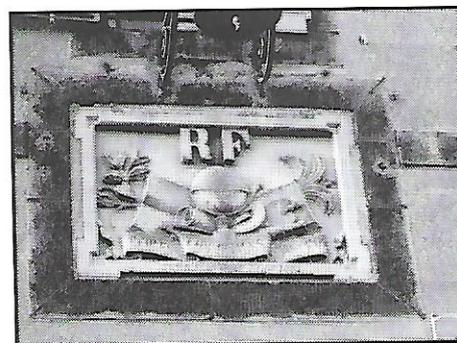
La suite des travaux montrera que le coût avait été bien sous-estimé. Et, par rapport aux plans initiaux, il faudra rajouter des préaux (1881), une grille bordant la cour (1896), des contrevents aux fenêtres (1896) « pour éviter le soleil ardent ».

Il semble que les travaux aient été terminés en 1887. Certains fournisseurs ne seront payés que 5 ans plus tard !!! Toutefois, l'école a pu ouvrir ses portes aux élèves en 1882, l'institutrice n'occupant son logement qu'en 1890 (25 frs furent versés à la veuve MATHIEU pour l'avoir logée en attendant la fin des travaux).



La plaque qui orne le devant de l'école (exécutée pour 100 frs par Mr RIBES, sculpteur à Mauriac) sera posée en 1892.

Article écrit par Monsieur Jack ROGER
Revue des amis de St Vincent



Par suite de la présence de réfugiés, il est probable que le maximum de fréquentation ait été atteint pendant la 1^{ère} guerre mondiale. Pour l'année scolaire 1918-1919, le nombre d'élèves inscrits était en effet de 74. A la suite des dures pertes subies pendant la guerre, le déficit de la population fit qu'en 1925, il ne restait plus que 30 élèves.

Malgré les protestations du conseil municipal (séance du 4/01/1925), refusant en particulier l'idée d'une classe mixte, le poste d'institutrice fut supprimé et il ne subsista plus qu'une classe.

En 1938, le nombre d'élèves étant remonté à 38, il fut provisoirement ouvert une classe enfantine.

Dans l'histoire de cette école, les différents enseignants ont laissé un excellent souvenir. Quelques noms sont cités : celui d'une Demoiselle BRETON de COLTURE, un Monsieur ARNAL d'ANGLARDS, de Mademoiselle LAJARRIGE d'ANGLARDS, de Monsieur CHATONNIER de MOUSSAGES. Un jeune, Monsieur MALGA disparut pendant la 2^{ème} guerre mondiale dans le naufrage du Sirocco.

En 1890, une pétition circula, demandant le départ de Monsieur LACOUR, instituteur présenté comme « un homme méchant, ennemi de la République », qui, lorsqu'il ne peut pas assouvir sa vengeance sur les parents, se venge sur les enfants ». Il fut « blanchi » par le maire et le conseil en ces termes : « tous savent que Mr LACOUR a voté et fait voter pour les candidats du gouvernement dans l'élection des députés. C'est un instituteur intelligent et zélé. Il réussit bien dans sa classe où plusieurs élèves ont obtenu le certificat d'études. »

Faute d'un nombre d'élèves suffisant, l'école a été fermée à la rentrée de 1982. Mademoiselle VIGIER en était l'institutrice. Cette fermeture intervient après exactement 100 ans d'existence .

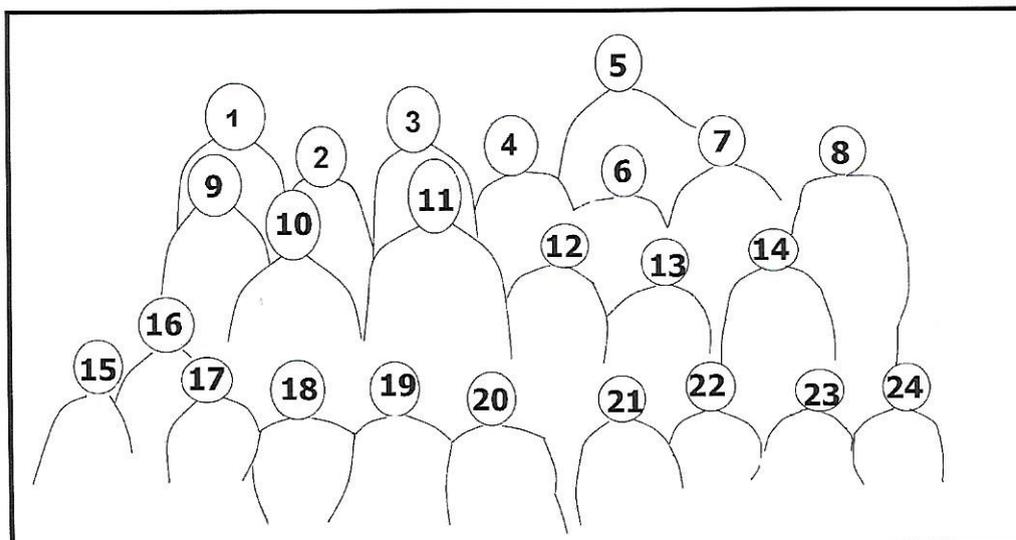
St Vincent 1922 classe mixte



Merci à Jeannette MATHIEU pour la photo.

Les avez-vous reconnus ?
Un de vos ancêtres s'y trouve peut-être.
Aidez nous à les identifier.

- 1
- 2 Alphonsine MATHIEU
- 3 Jeanne MERLIN (Clavières)
- 4
- 5 le Maître, Mr MALGA
- 6
- 7
- 8 Maurice JUILLARD
- 9
- 10 ? DUCHER (Orfaguet)
- 11 ? DUCHER (Orfaguet)
- 12 Joseph DETONY
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17 Marie-Louise VEYSSIERE (Mme LAFON)
- 18
- 19 Louise ROUCHY
- 20
- 21 Joseph RODDE
- 22 Henri MATHIEU (Ricou)
- 23
- 24



Dans le prochain bulletin, nous vous proposerons une photo de classe des « filles » prise en 1910 à Saint-Vincent.

Les secrets de la tradition orale

Je vous invite à faire un voyage au cœur du Cantal légendaire, au cœur des rites presque oubliés, des mystères de cette terre.

On comprend vite que le Cantal s'écoute autant qu'il se regarde.

Nous allons découvrir ces trésors d'un autre âge où se mêlent légendes, croyances, superstitions et pratiques anciennes. Un univers insolite, un monde caché de formules où se confondent parfois français, latin et patois. Nous allons renouer le fil des veillées de nos ancêtres et, lentement, semblant venir de loin, du tréfonds de la mémoire se distinguent des voix, comme des murmures.....

Le CANTAL est peuplé d'hommes et de femmes, de bêtes et de plantes mais aussi d'êtres fabuleux. Qu'ils soient maléfiques, farceurs ou qu'ils portent bonheur, ils hantent nos mémoires.

On ne peut commencer, sans faire allusion au « *lou Dra* ». Le Dra ou Drac était le vrai maître des étables. Il avait sa retraite loin des villes, près des bosquets, au bord des fontaines. La nuit, il sortait de sa cachette et courait comme un écervelé d'un village à un autre cherchant quelque bon tour à jouer.

« *Lou devinaire* », le devin, le guérisseur était souvent une vieille personne. Les dons se transmettaient de père en fils. Ils usaient de mots obscurs et inintelligibles pour prédire ou guérir et ils étaient considérés.

Ils avaient plus de pouvoir que la science (la médecine était onéreuse et les vétérinaires rares).

Ils connaissaient le secret des plantes et de la lune, des bêtes et des pierres. Cette médecine « populaire » n'était pas sans danger.

On attachait aussi beaucoup d'importance au *mauvais œil*, aux sorts jetés sur les bêtes, les semences, les gens.

Les *fées*, elles, étaient censées envouter les gens.

Il y a 200 ans, personne dans les campagnes ne se fût avisé de douter de la puissance de ces esprits surnaturels qui hantaient les cavernes profondes ou les grottes. Les fées disposaient d'un pouvoir étendu.

Sous la cité de Cotteughes, dans le bois de Marilhou, s'étend un petit terrain plat appelé « le champ des Demoiselles ».

« Lais fades », (les fées) qui hantent ce lieu ont l'aspect séduisant de jeunes filles gracieuses, mais ce sont en réalité des créatures malfaisantes et malignes. Nul n'a jamais pu saisir leur corps vaporeux qui se dissout à mesure que l'on approche pour prendre de multiples apparences.

Les fées tiennent conseil en présence d'un envoyé du démon. Suivent des danses échevelées qui ne cessent qu'à l'aube.

Une nuit, un jeune pâtre de Trizac, revenant du Suc de Rond, surprend les ébats des fées de Cotteughes. Brûlant d'amour, il va vers la plus belle. Elle se jette alors sur lui, mutilant son visage. Il en mourra.

La tradition orale nous rapporte *les méfaits des loups*. Ces animaux décimaient les troupeaux, la nuit. Leurs hurlements effrayaient le bétail qui s'enfuyait dans les pâtures. Ils s'attaquaient alors aux vaches isolées.

Les loups, dans la vallée du Mars
Extrait des souvenirs d'Henriette FAUX (Le Falgoux)

Pour protéger les moutons du loup, les bergers avaient de bons chiens avec des colliers munis de piquants car on sait que le loup attaque à la gorge. Dans la montagne, durant l'été, le berger disposait d'un abri rustique que l'on appelait « carosse », cabane de bois montée sur deux roues, munie d'un timon pour la déplacer, une porte, une ouverture « fenestrou » pour donner du jour et surveiller l'extérieur ou s'abriter en cas de pluie, y dormir sur une couchette rudimentaire et mettre aussi à l'abri vêtements et nourriture.

Un évènement eut lieu à Fontolive, où vivaient maintes familles disposant de facilités offertes par la proximité des communaux. Chèvres et moutons pouvaient y pacager et les habitants y trouvaient le bois de chauffage. Mais ils craignaient un voisinage inquiétant : celui des loups. Un piège avait été aménagé. On trouve des traces de ce piège au lieu-dit « la Blatte » au dessus de la Douge. On y voit encore les pierres avec les encoches taillées pour maintenir la barre de la porte à bascule. Le loup s'y trouvait prisonnier dans la fosse quand il y tombait....

On raconte qu'un gamin de 6 ou 7 ans, sorti le soir pour un petit besoin, ne rentra pas à la maison. Les parents et voisins alertés le cherchèrent en vain. Ce n'est que le lendemain que ses vêtements furent retrouvés déchiquetés de l'autre côté du ruisseau. Ce ne pouvait être que l'œuvre de plusieurs loups.....

Au bois Mary, deux bucherons avaient tombé un sapin au bord de la route... Alors qu'ils s'affairaient à couper les branches, l'un d'eux vit arriver de la montagne ce qui paraissait être un chien maigre. Sans lâcher leurs outils tranchants et retenant leur souffle cachés dans les branches, ils virent passer l'animal... C'était un loup.

Un domestique de ferme de Lajarrige, piégeur et un peu braconnier entendit un soir à la veillée la plainte d'un animal venant du bord de la rivière. Comme il avait tendu un piège sous un rocher, il s'y rendit et se trouva en présence d'un loup pris à la patte et qui bondit vers lui. La chaîne retenant le piège était solide et l'animal perdit la vie sous les coups du « fessou » entre les mains de l'homme...

De nombreux témoignages nous parviennent de nos anciens et selon eux, les loups disparurent lors du tracé de la route qui monte au Puy Mary, à travers la forêt, les tirs des mines les auraient effrayés.....

La LAUZE, pour résister au temps.

Les toitures de chaume qui couvraient autrefois les demeures de nos ancêtres ont disparu aujourd'hui.

Elles étaient légères et peu coûteuses et ne nécessitaient pas une forte charpente.

Le paysan les réalisait lui-même en utilisant la paille de ses champs de seigle.

Ces couvertures constituaient un excellent isolant thermique mais étaient aussi très vulnérables aux incendies.

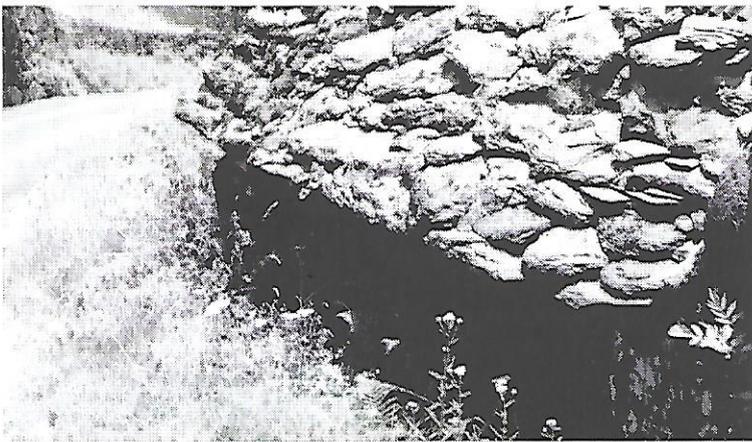


Une maison dans le bourg de St Vincent avec son toit de chaume (date ?)

Elles ont été remplacées petit à petit par les couvertures de lauze et d'ardoises.

Le passage aux LAUZES a nécessité le renforcement des charpentes et une modification de leurs pentes (la charge étant dix fois plus importante).

Les pentes des toitures deviennent plus accentuées de façon à limiter l'écrasement de la charpente et l'écartèlement des murs porteurs.



Ces lauzes sont de lourdes plaques de **phonolite** sonores. Sombres, d'un gris bleu acier de 2 à 3 cm d'épaisseur, elles peuvent atteindre des dimensions de 0,60 à 0,70 m ce qui représente un poids considérable au m².

Elles imposent une pente à 45°.

Elles sont maintenues sur les douelles par des chevilles de bois passant dans des encoches.

Dans la vallée du Mars, en plein volcan, ce sont des filons de lave appelé **phonolite** inclus dans la masse des basaltes.

Et la lauze dont les écailles s'imbriquent et se superposent admirablement après un façonnage et un tri sans concession, on ne la trouve qu'au FALGOUX ! Et c'est cette lauze qui couvre une grande partie des toits de la vallée du Mars.

Certains de nos anciens pourraient encore nous conduire aux « mines » de lauze malgré l'accès de plus en plus difficile suite aux éboulements sur la route du Puy Mary au pied du roc d'Hozière sur la commune du FALGOUX.



Roc d'HOZIERE

Le **sabotier** avait un rôle très important dans un village car on avait souvent besoin de lui.

Il utilisait le noyer (très recherché), le hêtre, le bouleau et le pin pour les plus pauvres.

Le morceau de bois brut est d'abord équarri à la hache sur un gros tronc aménagé en chevalet (le souchou)

Il est ensuite dégrossi à la serpe. Le sabotier se protège d'un large tablier de cuir.



Dans son livre « les puysatiers », Jean Anglade (romancier auteur de nombreux livres sur l'Auvergne) a décrit le métier de sabotier de ses ancêtres natifs de Cheylade une autre vallée qui descend du Puy-Mary :

« On ne sait pas trop d'où vient le mot français « sabot » mais le patois *esclop* dérive du latin *sculpo-nea* permet d'affirmer que l'ouvrage du sabotier, *esclopié*, est tout proche de celui du sculpteur.

Leurs outils sont les mêmes :

L'herminette, petite hache à lame courbe, les gouges (sortes de ciseaux) et les cuillères pour creuser, le boutoir pour figoler les coins, la rouanne, couteau à double tranchant dont le bout enroulé forme une demi-volute, le racloir, le burin.

Le sabotier a cependant des outils qui lui sont propres, notamment le **paroir**, cette longue lame brillante et coupante comme une faux, retenue à l'établi par une extrémité, terminée à l'autre par une poignée.

Ebauché à l'**herminette**, le sabot débutant offre à son tranchant tantôt sa semelle, tantôt ses flancs, tantôt son dos, sa pointe, son talon....

Le **paroir** enlève des copaux (appelés chez nous *des mensonges*)....

Au terme de tous ces découpages, la buche semble devenir sabot achevé, sauf qu'il était plein.

Pour accomplir sa métamorphose, les **gouges** devaient encore l'évider. Pour finir, un **racloir** enlevait les bavures...

Le sabotier perceait alors, à la tempe de chacun, un petit trou qui lui servait à lier les paires, selon leurs pointures. Puis, il les suspendait dans la cheminée, au dessus des flammes. Ils séchaient ainsi plusieurs jours, prenaient de la couleur. Le bois de noyer devenait brun, le peuplier à peine jaune.

Dans toute buche se cache un sabot ».

Les gens portaient des sabots souvent dès l'âge de 5 ans. Sitôt qu'il sait marcher un enfant a sa paire de sabots qu'il n'usera pas car son pied grandit vite, et il la transmettra à son petit frère. Les sabots étaient cloutés ou renforcés avec des caoutchoucs de pneus.

Les femmes portaient des sabots plus plats que les hommes.

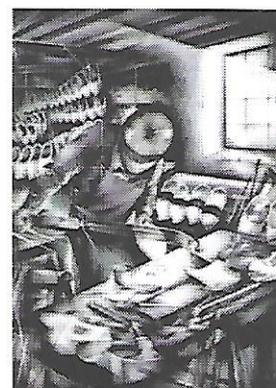
Par temps froid, les laboureurs les complétaient de guêtres molletières, en drap grossier.

Elles étaient retenues par deux liens de paille qui coiffaient le coup de pied avant de se loger par-dessous dans le creux de la semelle.

Impossible à la neige de se faufiler. Le vacher, le bouvier, le bûcheron en usaient au moins deux paires chaque année.

Les sabots participent aux fêtes quand ils martèlent la bourrée sur les sols des planches ou de la terre sèche. Et la véritable musique, c'est eux qui la rythment.

« Le sabot termine l'auvergnat et l'auvergnate de même que son vaste chapeau ou sa coiffe les commencent. »



L'ÉGLISE DU FALGOUX

La tradition rapporte que le sanctuaire primitif s'élevait au lieu-dit de Neyrestan dans la paroisse, et que Hugues de Neyrestan qui en était prieur en 1131, signa la donation que l'évêque de Clermont fit du prieuré de ce lieu aux moines bénédictins de Mauriac.

L'église fut transférée au bourg vers le XIIème siècle.

Suite à la visite épiscopale en 1652 (voir article page suivante), nous avons un aperçu du plan de l'ancienne église qui d'après la description faite par l'Evêque, était asymétrique avec 2 chapelles sur la façade nord. Seul le chœur et ses chapelles étaient voûtés. La nef, elle, était charpentée. L'église semblait pourvue d'un vrai clocher. Au XIXème siècle, les délibérations municipales mentionnent au contraire un clocher-mur (dit à peigne) auquel succède à nouveau un clocher-tour démoli en 1905. 3 tableaux « en détrempe », placés derrière le maître-autel suggéraient que l'abside était peinte à fresque entièrement ou en partie.

Les délibérations municipales de 1824 précisent certaines dimensions : Longueur 19.50 m , hauteur 5.85 m, épaisseur des murs 0.95 m. Elle était donc plus courte et plus basse que l'église actuelle.

D'abord restreinte au chœur et à l'abside , elle subit 2 prolongements successifs qui constituèrent la nef avec chapelles latérales. Les murs latéraux de l'église dont reconstruits en 1824, la sacristie est réparée en 1826 Enfin le clocher à peigne fut reconstruit en 1835 par Blaise Tixier, Maître-maçon à Antignac et remplacé 30 ans plus tard par un autre, sous le ministère de l'abbé Lestrade, desservant.

L'ancienne église fut démolie en 1904 et remplacée en 1905 par un véritable monument d'aspect grandiose où le style ogival se mêle au roman.

Le nouvel emplacement était un jardin qui fut vendu à la Commune par Mr Vidal dit « carillon ». En attendant la construction de la nouvelle église, les services religieux avaient lieu dans la maison qu'occupait Mme Serre Félicie.

Cette église forme une croix latine dont les deux bras sont représentés par les chapelles du transept. Elle se termine du côté du chœur par une abside à pans coupés, et du côté opposé par un porche roman surmonté d'un clocher carré avec contreforts qu'éclairaient 4 fenêtres à meneaux de même style.

La longueur totale est de 26.65 m qui se répartissent ainsi :

La nef : 10.64 m sur une largeur de 7.50 m et d'une hauteur approximative de 12 m., le chœur : 6.84 m sur la même largeur, le transept : 5.12 m sur 5.50 m et le porche : 4.05 m sur 3.50 m.

Le clocher est garni de 4 cloches.

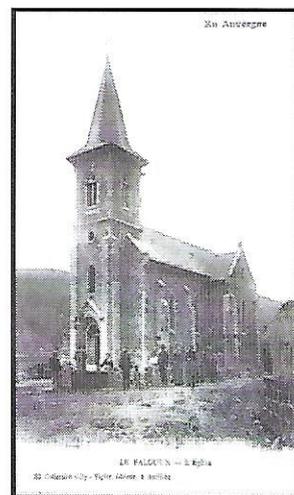
La plus ancienne porte l'inscription suivante en caractères gothiques :

« LAN MCCCCL XXX XVI IHS XPS REX VENIT IN PACE DEUS HOMO FACTUS EST »

On lit sur la 2ème cloche : le 24 juin 1773 a été baptisée Germaine, par Messire Jean-Baptiste Gaillard, prêtre curé. Le parrain a été noble Jean de Chabannes, haut et puissant seigneur, 1er baron d'Auvergne, marquis d'Apchon, maréchal de camp, la marraine, notre dame Elise Bernard de Coubert, marquise d'Apchon.

Les deux autres cloches datent de 1848 et 1868.

Deux cryptes ont été aménagées l'une sous le pavé de la nef et du chœur et l'autre sous celui de la sacristie adossée au chœur du côté gauche.



Le projet de reconstruction totale de l'église, sur un nouvel emplacement, est établi en 1901 et confié à Louis Bonnay, architecte à Brive. Au sujet de *la pose des vitraux*, à partir de 1914, une délibération du conseil municipal, indique que « des donateurs ont offert des vitraux pour l'église ». Le choix des emplacements a été laissé aux donateurs dans l'ordre chronologique de leur offre ferme.

Extrait de la monographie manuscrite du curé du FALGOUX en 1912 conservée aux archives diocésaines de St-Flour

Les sujets ont été choisis par eux en accord avec M. le curé : Fenêtre centrale du chœur, Sacré-Cœur, ainsi que le côté épître Jeanne d'Arc par M et Mme Roy de Paris, coté évangile, Saint Germain, par M et Mme Vidal Guillaume du Falgoux, latérale chœur, Saint Pierre, par famille Ronger-Benech de Paris, la Nef près de la chapelle, Saint Jean Baptiste, par M. Jean Vizet de Saint-Maur, la chapelle côté évangile, Notre-Dame de Lourdes, par M et Mme Marie du Falgoux ».

Ces offres comprennent cadre en fer et pose (mais pas les grilles et les châssis d'aération).

Une lettre de Haussaire, le maître verrier, annonce son arrivée en gare de Mauriac le jeudi 15 juin 1915.

En 1917, Haussaire réclame un supplément pour le vitrail du clocher représentant saint Michel terrassant le démon.

**Une visite épiscopale, de l'église
du Falgoux, en mars 1652**

En, 1652, l'Evêque de Clermont Louis d'Estain effectue la visite de son diocèse.

Il constate :

- que la Sainte croix est vénérée au Falgoux qui en possède ou croit en posséder une relique.

Elle est l'objet de toute son attention et il remplace lui-même le linge sacré et ordonne la confection d'une fermeture.

- que d'autres cultes traditionnels sont attestés par les représentations des saintes femmes Anne et Magdeleine, des saints martyrs Etienne et Barthélémy, Antoine l'ermite, les évêques mérovingiens Germain et Paulin.

Enfin, la relique de Saint Martin, partout honorée, repose dans un coffret précieux.....

L'église possède une chapelle dite du rosaire ainsi que trois représentations de Marie.

Il précise dans son rapport que l'encadrement de la vie religieuse s'exerce surtout à l'égard de l'accès au sacrement. Le 1er est le **baptême**. On mesure son importance ici à l'évocation des fonds baptismaux. Avec un couvercle de bois sculpté, ils représentent le seul élément décoré du mobilier. Le contrôle de la communion pascale nous indique 400 communions.

Extraits de l'article paru dans la Revue de Haute Auvergne, écrit par Mme REYMOND-AURIACOMBE du Falgoux.

**La communauté villageoise du Falgoux
en 1652**

Parmi les interlocuteurs de Monseigneur d'Estain, se détachent 3 groupes :

Un clergé local : Le curé Charles Combart et 2 autres prêtres Jean Combart et Jean Chanut. Il se partagent un revenu foncier délivré par la communauté.

La lumineaire (ou luminarie) : Par 3 fois, l'évêque s'adresse aux responsables qui composent la lumineaire afin de les charger des dépenses les plus lourdes. Leur recrutement s'effectue vraisemblablement parmi les familles les plus aisées. Ils veillent à l'éclairage de l'église dont ils gèrent éventuellement les biens.

Les confréries : La confrérie du rosaire est toute nouvelle. Elle s'est constituée sous l'impulsion des dominicains. Sont concernées les seules familles qui jouissent de loisirs : on pense donc aux petits seigneurs de Nereystang, Rochemontes, Salhiens et aux familles de notables qui n'exploitent pas elles-mêmes leur domaine.

Il n'y a au Falgoux, ni marginaux, ni contestataires hérétiques. L'enseignement religieux des adultes est l'objet de consignes ainsi que la vie du travail lorsque l'évêque impose une réduction des fêtes chômées jugées trop nombreuses.

Les curés de la paroisse du FALGOUX, à travers les âges par Henriette FAUX

De nombreux curés se sont succédés dans la paroisse du FALGOUX....

Nous avons trace en 1428 d'un Jehan VIZET, puis Jean DOLIVIER, François DOLIVIER (neveu du précédent), Charles COMBARD, Louis BRUGEROLLE (inhumé au Falgoux), Bertrand PROMPT, puis Guérin PROMPT et Jean-Baptiste GAILLARD.

De 1781 à 1791, Jean Louis RIGAL. A partir de mai 1791, il dut se dissimuler dans la montagne (prêtre réfractaire).

De 1791 à 1794, Georges GUYOT fut élu curé constitutionnel retiré à Mauriac après 1794.

De 1793 à 1803, l'Abbé RIGAL assura le service de la paroisse de façon clandestine. Il vivait caché dans le bois Mary et le Bois noir (vallée de l'Aspre) où il reçut plusieurs fois la visite de Catinon Menette (abbé Serre)

Une grotte appelée « église de chouchili » presque au sommet des roches d'Angouran, aurait pu servir de refuge à l'abbé RIGAL, de même qu'une autre grotte près du ruisseau de Besse appelée « le cuzer de l'homme noir » aurait pu cacher un prêtre réfractaire.

1803 à 1818, l'Abbé RIGAL, réintégré dans son ancienne paroisse y mourut à l'âge de 71 ans.

De 1818 à 1832, Nicolas JARRIGE, né à St Vincent.

Puis Pierre ANDRIEUX, Emile DELRIEU, Jacques ROUCHON.

De 1938 à 1941, ce fut Pierre GASTON, mobilisé et remplacé en 1939-1940 par l'Abbé ROUCHON.

De 1941 à 1943, l'intérim fut assuré par l'abbé GANDILHON, curé du Vaulmier.

Puis, se succédèrent l'Abbé Marcel GUENAT (1943-1984), l'Abbé BRUGEAIL (1984-1989).

A partir de 1989, c'est le curé d'Anglards qui dessert Le Falgoux, le Vaulmier et St Vincent : Alphonse LAPEYRE, Patrick JOLY puis l'Abbé François PIGNOL.

Depuis 2007, il faut noter le rattachement des 3 paroisses à Mauriac (au lieu d'Anglards) avec un nouveau Curé : l'abbé Frédéric DE LAVAL.

LE MONUMENT AUX MORTS DE ST VINCENT

A l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans leur village, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises.

Le 5 novembre 1923, le Préfet du Cantal approuve la délibération de la Mairie de Saint-Vincent qui, à titre d'hommage public, a décidé l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France.

Il est décidé que le monument sera érigé sur la place publique pour un montant de 6.534,60 F (hors frais de socle, mur de soutènement et grille autour du monument).

Mr Peyrenegre, entrepreneur à Ally sera chargé des travaux.

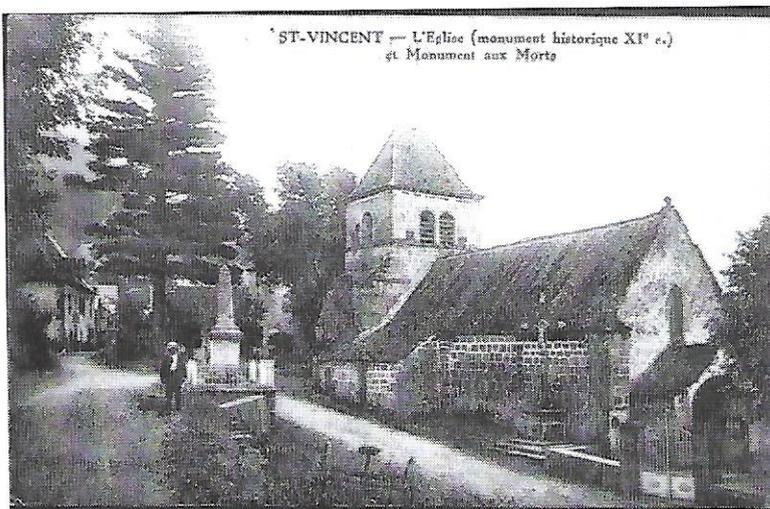
Inauguration du monument aux morts de St Vincent

En tête de la procession vers le cimetière marche le brave mutilé Barrier Marius portant le drapeau, cravaté de noir. Suivent les orphelins de la guerre groupés autour d'une belle couronne, les enfants des écoles avec chacun un bouquet, qui récitent « l'hymne aux morts ».

Mr Peuch, ex-président du Conseil Municipal de Paris, préside. Le Maire, Mr Sargès fait l'appel des 38 héros, et Mr René Lafarge, soldat sous les drapeaux, répond « mort au champ d'honneur ».

Puis ce sont les discours de circonstance du Conseiller Général et du Député Bataille, qui fait remarquer que St Vincent est la commune qui a donné le plus grand nombre d'enfants à la Patrie par rapport à sa population (38/461= 8,2%)

Issu du livre de Germain Pouget
« Monuments du souvenir 1914-1918 »



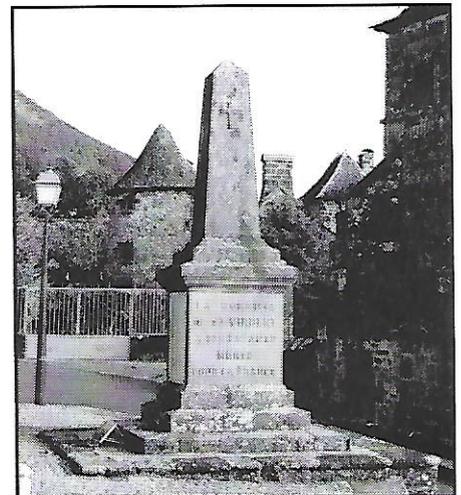
ST-VINCENT — L'Eglise (monument historique XI^e s.)
et Monument aux Morts

Une subvention de l'Etat est accordée et est déterminée par un savant calcul où interviennent plusieurs facteurs :

- la population communale d'après le nombre de cartes d'alimentation en 1918,
- le nombre de morts à la guerre,
- la valeur du centime.

Ce qui permet de fixer un % (15 à 18% le plus souvent) mais appliqué uniquement sur la somme inscrite au budget communal par la conseil municipal.

La date limite pour l'attribution de la subvention était fixée au 31/12/1924. Cette aide modeste permettait tout au plus de régler les frais d'inauguration !!



Des témoignages oraux ainsi que de vieilles cartes postales rappellent qu'il y avait avant une grille et des obus autour du monument aux morts.

Ces obus, trophées de guerre allemand, pouvaient être obtenus à titre gratuit de l'armée, seuls les frais de transport et de manutention étaient à la charge des communes.

4 obus décoraient aux 4 coins le monument aux morts de St Vincent. Rouillés mais solides, ils bénéficiaient de temps en temps d'un coup de peinture blanche.

Le monument aux morts n'est pas seulement un lieu de mémoire, c'est aussi, chaque 11 novembre, un lieu de culte républicain. A présent que les derniers acteurs de ce drame quittent notre monde pour entrer dans l'Histoire, le monument aux morts doit retrouver son rôle initial : celui de témoin pour les générations présentes et celles à venir.

LE MONUMENT AUX MORTS DE ST VINCENT

C'était par un beau jour ensoleillé, un jour de souvenir. Après la messe, nous étions rassemblés autour du monument aux morts de la commune.

Le Président des Anciens Combattants, Mr Du Souich, avant de lire un habituel petit discours, faisait un appel des noms des disparus du conflit 14-18, figurant sur le monument.

Après chacun des noms, Pierre André Vidal, d'une voix grave et sonnante faisait retentir un vibrant « mort pour la France ».

J'imaginai que ce cri se répandait dans la vallée et que peut-être un écho, que malheureusement je ne percevais pas, répondait « et pour la paix ».

Tout à l'heure, Jeanne Faux, à la mémoire infailible, réciterait un de ces nombreux poèmes célébrant le souvenir de ces souffrances anciennes.

J'étais fortement impressionné par ce recueillement, et la vigueur de ce souvenir rappelé plusieurs fois par an. Quel pouvait être le fait qui rendait si tenace le sentiment d'attachement à des événements maintenant vieux de plusieurs dizaines d'années ? Taraudé par cette question, je décidai d'éclaircir cette interrogation.

J'ai de suite pensé que Saint Vincent avait été particulièrement atteint dans sa chair, et que le nombre de disparus était élevé. Mes recherches sont restées vaines, pour dénicher des documents statistiques, donnant les communes les plus touchées de France. Certains auteurs, sans citer de chiffres, disent que, parmi les populations les plus atteintes, se trouveraient les Bretons et les Cantaloux. Le nombre de morts par commune paraît donc difficile à déterminer.

Faisons l'expérience pour St Vincent. Combien d'enfants de notre commune ont-ils payé de leur vie, la défense de notre Patrie ? Deux listes existent, et, surprise, elles sont différentes :

- **Une plaque**, non datée, est apposée à gauche en entrant **dans l'église**. La mention portée en chapeau signale la notion religieuse du sacrifice « A la glorieuse mémoire des soldats de St Vincent morts pour Dieu et pour la France ».

Elle porte 30 noms.

- sur le **monument aux morts**, à l'extérieur, on dénombre 38 noms.

D'où provient la différence ? Il serait certes malséant de penser que ces 8 soldats supplémentaires auraient été rejetés par l'église.

L'historique peut-il nous aider à comprendre ?

Le 12 octobre 1919, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le principe de l'érection d'un monument aux morts sur la place publique, au-dessus de l'Eglise, et l'ouverture d'une souscription en vue de réunir les fonds nécessaires. Il est probable que l'on sait déjà que l'état octroiera des subventions, car une loi du 25 octobre 1919, signée du Président de la République, Raymond Poincaré, et contresignée par Georges Clemenceau, Ministre de la Guerre, précise que "des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie.

Ces instructions seront complétées par une circulaire du Ministère de l'intérieur du 10 mai 1920 fixant les conditions qui doivent impérativement être respectées.

On y note qu'il n'est jamais question de définir qui peut être inscrit sur la liste des disparus. De même, le montant des subventions n'est jamais défini.

Les communes ont donc la possibilité, pour obtenir une subvention plus importante, d'établir une liste de disparus la plus grande possible.

Les historiens relèvent ainsi que pour l'ensemble du territoire, aucune directive n'initie la façon dont doit se faire l'inscription des Morts, ni qui seront ces Morts. La pratique révèle de nombreux cas de figure, où les actes d'état civil ne reflètent pas les listes gravées sur les monuments. Apparaissent des noms auxquels aucun acte ne correspond, les intéressés n'habitant plus la commune à la déclaration de la guerre, ou cette commune n'étant que le lieu de résidence de leurs parents.

Avec le recul, les édiles de l'époque durent constater que les subventions allouées furent bien pauvres au regard de celles qui étaient espérées. Nous n'avons pu retrouver celle qui fut attribuée à Saint-Vincent, mais en général elles étaient de moins de 10% des frais engagés.

Est-ce aux revenus modestes de la commune à cette époque, que nous devons le fait d'avoir comme monument la forme qui était la moins onéreuse, une pyramide ?

Nous avons recherché sur la base de données de « **mémoire des hommes** », les noms portés sur le monument de la commune. Cette base de données répertorie les fiches de près de 1.300.000 disparus. Les traces de seulement 6 disparus n'ont pu être retrouvées. Il reste que Saint Vincent a payé un lourd tribut en nombre de victimes. La population était à cette époque voisine de 450 habitants. En première approximation, le nombre de morts représente donc environ 6% de la population, alors que pour la France entière, le pourcentage ne fut, si l'on ose dire, que de 3,5%.

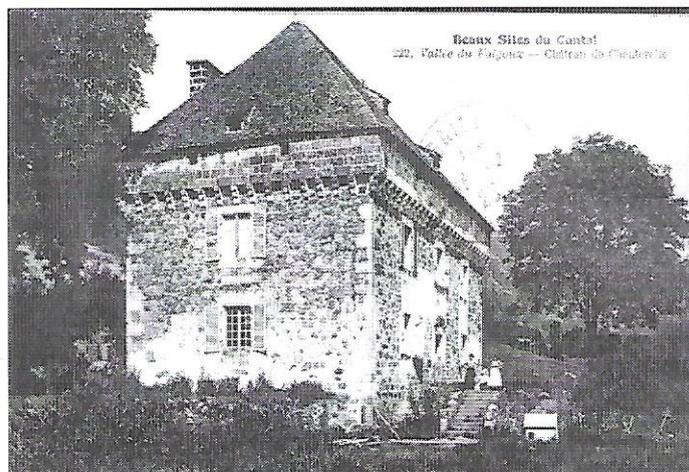
Cette terrible « saignée » explique sans doute la ferveur que j'avais notée lors de la cérémonie, et l'attachement au souvenir de ce sacrifice.

ET SI L'ON NOUS CONTAIT CHANTERELLE

Au cœur de la vallée du Mars, se dresse le château de CHANTERELLE.

C'est une curieuse maison forte rectangulaire, bâtie en pierre d'appareil dont les 4 façades sont couronnées de machicoulis et de créneaux.

C'est le seul château de la région qui ait cette allure de maison fortifiée sans tour. C'est une résidence d'un caractère rustique, typique du terroir. Les salles et la cage d'escalier centrale sont éclairées par de grandes fenêtres aérées, loin de l'austérité médiévale.



Tout est en pierre de taille. Les blocs portent des marques de tâcherons. Le fait que l'on trouve les mêmes marques de tâcherons sur les ébrasements de baies, des cheminées et de la cage d'escalier prouve que les grandes baies sont bien d'origine. Les fenêtres du rez-de-chaussée comportaient de fortes grilles, dont les traces sont encore visibles. Devant le château, il a été trouvé des douves qui entouraient probablement tout le château ainsi qu'un caniveau qui déversait les eaux à 60 m devant le château, au bas du mur soutenant la terrasse.

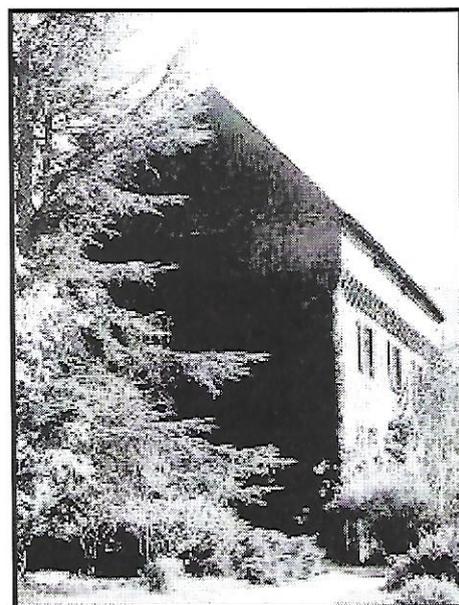
Le château était beaucoup plus dégagé qu'aujourd'hui. Autrefois, les meurtrières étaient au-dessus des têtes des agresseurs et les fenêtres du rez-de-chaussée actuel se trouvaient à 6 m de hauteur du sol. A la place de la porte de la cave, qui ne fut percée qu'au XVIIIème siècle, se trouvait également une meurtrière. Le perron actuel est tout récent (autrefois l'accès à la porte principale était différent. Deux corbeaux existent encore de part et d'autre de cette ouverture et une meurtrière se situe dans son axe et presque au niveau du sol du terrain.

Le château a été rebâti au XVIIème siècle sur l'emplacement d'une ancienne construction de 1470. Le bois utilisé pour la charpente a été examiné en Allemagne par des spécialistes, à la demande du propriétaire (Dr Eggert), et daté par dendrochronologie de 1638. C'est du chêne qui a été abattu en hiver et aussitôt utilisé. Le contrat pour la coupe des arbres et la construction de la charpente signé entre Jean de Tautal et le maître charpentier Louys Deschambes est daté du 17/01/1639. Le paiement final a eu lieu le 13/02/1641.

La chapelle

Le testament de Jacques de TAUTAL, frère de Jean, constructeur du château, daté du 23/10/1620 nous apprend que Jean son aîné avait construit à CHANTERELLE une chapelle dédiée à l'annonciation de la Vierge Marie. Le testateur fait une fondation de 900 livres que Jean de TAUTAL, son héritier universel, s'oblige à verser par acte notarié en 1626. Selon les termes de cet acte, Jean de TAUTAL nomme comme chapelain, Jean SAURET, prêtre de Moussages, avec un revenu annuel de 45 livres à prendre sur ses biens et à verser au châtelain à chaque fête de la Saint-André.

Une génération plus tard, Jacques de TAUTAL fils de Jean, neveu du testateur, fit par testament une nouvelle fondation de 1.500 livres affectée à des messes à dire dans la chapelle et dans les églises voisines.



CHANTERELLE de nos jours

Les différents seigneurs de CHANTERELLE

La maison de **CHANTERELLE** aurait dépendu de la baronnie du Vaulmier.

La 1ère trace que nous trouvons de cette famille de **CHANTERELLE** est celle du mariage de la dernière héritière de son nom : Delphine de **CHANTERELLE** qui épousa vers le milieu du XVème siècle, Antoine de **SAILHENS**.

Au XVIème siècle, **CHANTERELLE** passa à la famille noble De **VALENS**.

Bien qu'il eut une descendance, Jacques de **VALENS** céda la seigneurie de **CHANTERELLE** à son beau-frère, Antoine de **TAUTAL**. Son fils, **Jean de TAUTAL** devint le seigneur de **CHANTERELLE**.

Il épousa Catherine de Chapitre du Chatelet et ils eurent 6 enfants dont :

- **Jacques** (sans descendance) écuyer de la grande écurie du Roi. Il fonda pour la chapelle près du château de Chanterelle, des rentes perpétuelles pour les services religieux. Cette chapelle est aujourd'hui disparue (*voir encadré*)

- **Anne** qui épousa en 1644 Jean de **SCORAILLES**. (Les héritiers males **TAUTAL** étant morts jeunes sans descendance, le château passa aux mains des **SCORAILLES**).

Leur fils aîné sera seigneur de Chanterelle.

- **François** (abbé de Grandmont) (*voir ci-dessous*).

La famille de **SCORAILLES** était une des plus illustres de la Haute-Auvergne. Jusqu'à la Révolution, **CHANTERELLE** fut une pépinière de brillants officiers qui revenaient au pays, carrière faite.

Après la Révolution, ils continuèrent à mener leur vie de gentilshommes campagnards.

Sans postérité et ayant perdu ses 2 neveux à la guerre de 1914-18, le Baron **Eugène de SCORAILLES**, célibataire, vendit **CHANTERELLE** en 1918.

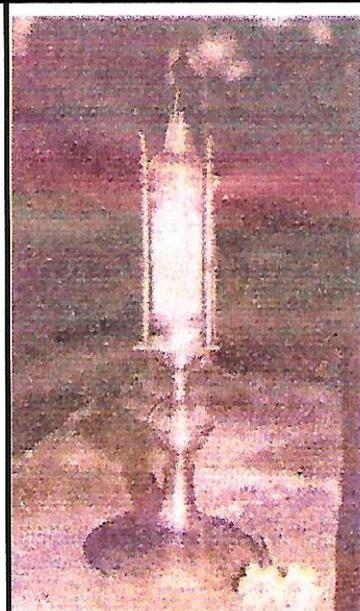
Le reliquaire

François de **TAUTAL**, abbé de Grandmont, est à l'origine des reliques contenues dans le reliquaire et le décrivait en ces termes : « *le reliquaire était fait en forme de pyramide de cuivre doré et contenait dans un tuyau de verre cristallin, les saintes reliques de Monsieur Etienne de Muret, de Sainte Appolonie, de Sainte Fabien et Sébastien, de Saint Laurent et de la Sainte Croix* ».

Monsieur de Ribier précisait « *sur l'une des faces sont gravés deux écussons : le 1er d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 losanges qui est de Tautal, le second d'azur à 3 trèfles d'argent qui est de Valens* ».

La famille **Bourjade** qui a hérité de ce reliquaire le décrit :

« *le pied du reliquaire est semblable à celui de beaucoup de ciboires ou calices anciens. Le cylindre où se trouvent les reliques ne dépasse pas beaucoup 4 cm de diamètre. Les blasons sont gravés sur le pied : il y en a 6, deux fois chacun, intercalés avec des lettres ornées de croix chrismes ou initiales* ».



Merci à Mr Henri BOURJADE, descendant de la famille de SCORAILLES, pour ces informations.